



MOBILISER LES ENERGIES POUR VALORISER VOTRE ENTREPRISE

La Formation Professionnelle évolue ...

Alors que la nouvelle loi sur la formation professionnelle est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2015, un sondage révèle la méconnaissance des principaux acteurs concernés.

Huit entreprises interrogées sur dix (82%) en effet ont affirmé ne pas la connaître suffisamment, selon un sondage commandé pour Opcalia, l'un des principaux organismes paritaires collecteurs agréés (Opcal) pour la gestion de fonds destinés à la formation professionnelle.

Cette réforme, instaure notamment un compte personnel de formation (CPF) accompagnant chaque salarié durant toute sa vie professionnelle, y compris pendant d'éventuelles périodes de chômage.

Le compte personnel de formation c'est quoi ?

Le compte de formation (CPF) a remplacé le droit individuel à la formation (DIF).

Le CPF est ouvert à tous, salariés, alternants ou demandeurs d'emploi, dès l'âge de 16 ans (15 pour les apprentis) jusque la retraite.

Il sera alimenté en heures (24 heures/an jusque 120 heures, puis 12 heures jusqu'à 150 heures) et intégralement utilisable en cas de changement de situation professionnelle ou de perte d'emploi.

Au-delà de 150 heures, le CPF peut être abondé en heures complémentaires par l'employeur, le titulaire, un accord de branche ou d'entreprise, des OPCA, pôle emploi, les régions ou l'état.

Chaque titulaire peut avoir connaissance du nombre d'heures créditées en accédant à un service dématérialisé.

Pour en savoir plus www.moncompteformation.gouv.fr

Près de huit entreprises sur dix (78%) ne savent pas qu'elles devront organiser un entretien professionnel tous les deux ans avec leurs salariés et établir un bilan professionnel tous les 6 ans.

Pourtant, 57% des entreprises ont déclaré considérer comme prioritaire la formation professionnelle.

OZE-ENTREPRISES : Votre Partenaire Formation - Prévention sur le National



Nos intervenants professionnels assurent les modules de formation à la carte qui s'adressent à tous les membres de votre entreprise, quels que soient leurs niveaux de responsabilité et de connaissance.

Notre offre : Formations Sécurité

- Analyse des risques
- Document unique
- Plan de prévention
- Principes généraux de prévention
- Panorama de la réglementation sécurité.
- Management de la sécurité
- Mandat CHSCT
- Analyse des accidents de travail
- Gestion des comportements en sécurité
- Risques psychosociaux



- Prévention de la pénibilité du travail et ergonomie
- Secourisme
- Habilitation électrique haute et basse tension
- Incendie/ évacuation
- C.A.C.E.S

HABILITATION ELECTRIQUE



SECOURISME

CONSEIL et AUDIT :

- Analyse des risques et des postes de travail
- Conformité documentaire
- Rédaction de notices et de consignes
- Etablissement de fiches de poste



Nos compétences à votre service ...

OZE- ENTREPRISES vous propose un partenariat durable afin de maintenir une politique de prévention dans votre entreprise pour :

- Assurer la santé et la sécurité de vos salariés.
- Répondre aux exigences législatives existantes.
- Vous assurer une veille réglementaire continue.
- Répondre à vos demandes spécifiques pour la

rédaction de documents internes.



Oze-Entreprises, 82 Rue des Meuniers 59000 Lille

Tel : 03 20 30 91 93

Mail : contact@oze-entreprises.fr

www.oze-entreprises.fr

[Transférer cet e-mail à un ami](#)

[Désinscription / Changer d'adresse e-mail](#)
Powered par YMLP